

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 décembre 2018

N° 2018-113 B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 4 décembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Grézian, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (8) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël.

Absents excusés : MOUNIQ Jean ROTGE Gilbert

Présent non votant : PETIT Maurice

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition d'un agent technique depuis le 5 janvier 2018.

Elle intervient auprès de :

- La commune de Grézian à hauteur de 1,5 h par mois pour l'entretien de l'église,
- La commune de Gouaux à hauteur de 3h par quinzaine pour l'entretien de la mairie,
- Le pôle technique de Grézian à hauteur de 2 h par semaine pour l'entretien du bâtiment technique,
- La CCAL à hauteur de 4 h par semaine pour l'entretien des locaux du siège.


Monsieur le Président invite les membres du bureau à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de cet agent technique auprès des deux communes ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE


COMMUNES AURE LOURON
Bureau de Sécurité
65240 ARREAU

Nombre de membres en exercice :
10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
26 novembre 2018

OBJET : Mise à disposition d'un agent technique